

Image not found or type unknown



Paielement prime sur objectif

Par **courseapieds**, le **24/10/2018** à **21:21**

Bonjour,
Sur l'avenant de mon contrat de travail, il n'est pas spécifié si le paiement de la prime sur le chiffre d'affaires se fera sur du commandé ou du facturé ?
Est ce légal ?
Sur ma prime du 3 e trimestre, il m'a été stipulé que l'objectif n'avait Pas été atteint en Prenant en compte le facturé.
Sur le commandé, j'avais Largement atteint l'objectif mais à cause de gros soucis logistique, les ruptures ont été nombreuses pour représentées 37 % de mon CA commandé.
Quel recours ?
Nous sommes plusieurs dans ce cas
Bonne soirée